FORMATION DISPONIBLE 2021

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Malheureusement, la Santé publique nous empêche toujours de tenir à court terme des rassemblements publics intérieurs. Il est donc impossible pour nous actuellement de prévoir le retour des formations. Nous suivrons de près l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informés. Toutefois, nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre. Pour plus d'information, communiquez avec Marc-André Dion au 418 542-5666 poste 252 ou par courriel à dion.ma@spbsaglac.qc.ca

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 $
Techniques d'abattage	12 h	40 $
Initiation au GPS	7 h	55 $
Fiscalité forestière	7 h	45 $
Formation sur la débroussailleuse	12 h	40 $
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 $
Cuisson et transformation	14 h	75 $
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 $
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 $
Arpentage	7 h	À déterminer

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU SECTEUR ( ) POUR LES ÉLECTIONS 2021.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse :

Téléphone :

Signature :

Date :

PROPOSEUR

Nom : (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse :

Téléphone :

Signature :

Date :

SECONDEUR

Nom : (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse :

Téléphone :

Signature :

Date :

RETOURNER À : **M. Daniel Fillion, Secrétaire**
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
AVANT LE 26 FÉVRIER 2021

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Publié par :
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Téléc.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Conception graphique :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 4 600 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-116950

Numéro de contrat de poste publication : **40020423**

« ENTRE *les branches* »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 23 • Numéro 1 [Printemps 2021]

Assemblées de secteur 2021

Le règlement de régie interne du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean prévoit la tenue de huit assemblées de secteur afin d'élire des délégués pour l'assemblée générale annuelle et l'administrateur de leur secteur si nécessaire. Malheureusement, la situation actuelle au niveau de la Santé publique nous empêche encore de tenir à court terme des rassemblements publics intérieurs. Il est donc impossible pour nous actuellement de prévoir une date précise pour la tenue de ces assemblées.

Vous serez donc dûment convoqués aux assemblées dès que la situation sanitaire le permettra. Toutefois, s'il advenait que la situation perdure dans le temps, le Syndicat envisagera, si nécessaire, la tenue de ces assemblées par d'autres moyens technologiques comme les visioconférences bien que nous privilégions tenir ces rencontres en personne. Nous vous tiendrons informés régulièrement de tous les développements concernant la tenue des assemblées par le biais de notre journal, de notre site internet ou par lettre.

ATTENTION

Surveiller nos sources d'information pour connaître les développements concernant les assemblées.

ÉLECTION 2021 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élections des administrateurs sortants lors des assemblées de secteur qui seront tenues préalablement à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu dès que la situation sanitaire le permettra. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée. Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature complété au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature doit être signé par le candidat et deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et être propriétaire ou résident dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2021, trois postes d'administrateur seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Paroisses
Normand Roy	1	St-Prime, St-Félicien, La Doré, St-Thomas Didyme, St-Edmond, Normandin, St-Méthode.
Rémi Gagné	5	St-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-St-Jean, Petit-Saguenay.
Valère Boivin	8	Alma, St-Nazaire, Labrecque, Lamarche, Delisle, l'Ascension, St-Henri-de-Taillon, Péribonka, Ste-Monique, St-Augustin, St-Ludger-de-Milot.

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir la fiche de candidature ci-jointe dans le journal et la faire parvenir au bureau du Syndicat au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée de secteur qui sera ultérieurement convoquée. Il est à noter que vous pouvez faire parvenir votre fiche de candidature immédiatement même si l'assemblée n'a pas encore été convoquée.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

LA PRODUCTION DE BOIS EN TEMPS DE PANDÉMIE

Depuis déjà presqu'un an que nous vivons les bouleversements provoqués par la pandémie de la COVID-19. Nous le vivons tous, non seulement du côté personnel mais aussi du côté professionnel. Pour l'industrie forestière et en particulier les producteurs de bois de la région, la dernière année en a été une d'incertitude et d'adaptation. Et ce n'est pas fini!

Souvenons-nous du mois de mars 2020, en plein milieu du sprint printanier de récolte et de transport de bois, lorsque le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire à la grandeur du Québec, provoquant un raz de marée dans l'industrie forestière de la région. Nous avons alors dû cesser immédiatement toutes nos opérations, laissant ainsi plusieurs mètres cubes de bois sur le terrain et, surtout, un fort sentiment d'insécurité face à ce qui pourrait se passer dans les prochains mois pour les producteurs forestiers. Fort heureusement, le gouvernement a rapidement déclaré l'industrie forestière comme étant essentielle et nous avons tous pu maintenir nos opérations. Mais malgré tout, plusieurs craignaient les répercussions économiques de la crise sanitaire sur les marchés du bois d'œuvre. Une importante récession était envisagée et tout le secteur forestier était paralysé à l'idée de voir une importante baisse des marchés dans les prochains mois. Il était alors difficile pour nous autant que nos clients de planifier les opérations de la prochaine saison.

Toutefois, le marché du bois d'œuvre a rebondi de façon spectaculaire suite à l'accroissement des dépenses en rénovations domiciliaires durant le confinement et par la suite à l'augmentation soudaine des mises en chantier des maisons unifamiliales aux États-Unis. Une situation que nous n'avions osé imaginer au début de la crise. L'industrie du sciage de la région a profité de cette embellie en opérant à pleine capacité tandis qu'elle a encouragé la compagnie Norbord à annoncer la réouverture de l'usine de Chambord, une excellente nouvelle pour les producteurs de la région. La demande en bois rond a donc été forte tout au cours de l'année malgré le climat d'incertitude qui prévalait au départ et nous envisageons les prochains mois avec optimisme.

Un autre aspect tout aussi essentiel pour les producteurs a également été affecté par la pandémie ; il s'agit de nos moyens de communications. En effet, l'interdiction des rassemblements nous a contraints à reporter des activités essentielles comme nos réunions d'information et notre assemblée générale annuelle. Même si nous disposons d'autres outils de communication comme notre journal et notre site internet, il est difficile de bien informer et surtout consulter nos membres sans le contact humain de ces rencontres. Bien sûr, nous pensons éventuellement trouver une alternative à celles-ci si la situation actuelle devait perdurer, mais nous souhaitons que la situation sanitaire s'améliore et nous permette finalement de nous rassembler à moyen terme. Je vous invite tout de même, par prudence, à nous transmettre, pour ceux et celles qui en possèdent, vos coordonnées numériques afin de nous donner une autre possibilité de vous rejoindre et éventuellement être en mesure d'utiliser de nouveaux moyens technologiques comme les visioconférences. Nous avons l'obligation légale de tenir ces assemblées et nous devrons les tenir.

La pandémie nous aura donc forcés à nous adapter rapidement et à changer plusieurs de nos façons de faire. Nous avons dû apprendre à vivre avec l'insécurité et à communiquer de manière différente. Les producteurs forestiers et leurs organisations ont encore une fois démontré une grande résilience et une capacité d'adaptation hors du commun. D'où l'importance de la cohésion et de l'entraide en ces temps difficiles.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

SUIVI DE L'ÉPIDÉMIE DE TORDEUSE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette continue de faire des dommages importants dans la région. Les aires défoliées en 2020 ont augmenté de 86 290 hectares, soit une progression de 54 %. C'est donc plus de la moitié des forêts privées de la région qui sont infestées.

Le programme d'arrosage 2020 a connu de bons résultats, c'est-à-dire 89 % de réussite forêt publique et privée combinées considérant que l'objectif est de protéger au moins 50 % du feuillage de l'année courante. Il a permis de traiter environ 2 200 ha de peuplements vulnérables chez les producteurs forestiers de la région, ce qui constitue une nette augmentation par rapport à 2020.

Pour ce qui est des prévisions pour la prochaine saison, les inventaires de larves annoncent encore des niveaux élevés dans plusieurs secteurs de la région quoiqu'ils soient plus encourageants dans certains autres. À noter qu'il s'agit seulement d'un indicateur qui peut aider à prédire la sévérité de la défoliation à venir. Pour voir les résultats, je vous invite à consulter la carte interactive des parcelles sur la page d'accueil de la SOPFIM (sopfim.qc.ca). Vous pourrez aussi y voir le niveau de défoliation de 2020.

MISER SUR LA FISCALITÉ POUR ACCROÎTRE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

L'augmentation des taxes municipales des lots boisés de 1999 à 2019 (204 %) a été largement supérieure à l'inflation au Québec pour la même période (41 %) Elle est aussi supérieure à celle des résidences unifamiliales (159 %) même si la valeur foncière de celles-ci a progressé plus rapidement que celle des lots boisés. Cette analyse met en évidence un transfert du fardeau fiscal municipal vers les propriétaires forestiers. Combiné à une augmentation constante des coûts d'opération et à un quasi statu quo des revenus du bois, ce phénomène compromet la rentabilité des activités sylvicoles.

Afin de remédier à la situation, l'Assemblée nationale du Québec a adopté en mars 2020 les modifications à la Loi sur la fiscalité municipale pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers. Ce changement offre aux municipalités la possibilité de moduler le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base afin d'encourager la mise en valeur des forêts. Les propriétaires devront détenir un certificat de producteur forestier reconnu pour bénéficier du taux réduit le cas échéant.

Cette solution présente peu de désavantages pour les municipalités puisqu'elles :

1. Conservent le pouvoir de déterminer le taux de taxation de ces boisés
2. Peuvent compenser les pertes fiscales en taxant davantage les boisés qui ne sont pas aménagés
3. Peuvent compter sur la forte progression des valeurs foncières (6,4 % par an) et des taxes municipales (5,7 % par an) pour compenser une réduction momentanée de revenus

La révision du rôle foncier des municipalités s'échelonnera sur les trois prochaines années, donc la nouvelle catégorie d'immeubles apparaîtra à partir de 2021, 2022 ou 2023 selon la municipalité. Les taux de taxation distincts pour ces immeubles pourront être appliqués à partir du 1er janvier 2022. Voir la carte sur le site internet du Syndicat dans la section intitulée « tournée d'information automne 2020 » pour connaître l'année d'entrée en vigueur du nouveau rôle de votre municipalité.

Il est important que vous soyez au courant du dossier et que vous vous impliquiez car il sera plus facile pour l'administration municipale de conserver le statu quo. Ils n'auront sans doute pas naturellement tendance à adhérer à cette option. Participez aux réunions de conseil de ville même si c'est de façon virtuelle, n'hésitez pas à poser des questions, assurez-vous que l'application d'un taux de taxation distinct pour la nouvelle catégorie des immeubles forestiers fasse partie des scénarios envisagés et que les avantages d'un tel choix soient mis en évidence.

N'oubliez pas que plus nombreux vous serez à vous manifester, plus grand sera votre impact et meilleure sera l'écoute des élus. Pour ceux qui le désirent, un modèle de lettre à envoyer à votre municipalité est aussi disponible. Veuillez nous en faire la demande et il nous fera plaisir de vous le fournir.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental

résolu
Produits forestiers

Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :
Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

ESSENCES :
Épinette
Sapin
Pin gris

EMPILEMENT :
Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :
Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :
Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :
Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :
6 cm

ÉTAT DU BOIS :
Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :
Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : **5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre**
Mistassini : **5,04 m**
Girardville : **5,04 m**
La Doré : **5,04 m**
St-Thomas : **5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre**

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.

ARBEC
LE BOIS, UNE PASSION
USINE L'ASCENSION

Nouvelles normes de façonnage

PRODUCTEUR MANUEL : 10-8

- **Longueur fixe**
  - 3,17 m (10 pi 5 po)
  - 2,44 m (8 pi) (Houppier ou correction de défaut)
  - Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
  - **1 seul empilement par essence**

Pour les producteurs mécanisés ou faisant appel aux services d'un entrepreneur, nous pouvons aussi produire du 16 pieds. Contactez-nous avant de commencer à produire pour avoir les normes exactes.

DES MARCHÉS EXCEPTIONNELS POUR LES PRODUCTEURS

LE MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE RÉSINEUX EN SURCHAUFFE

Les perspectives de mise en marché pour le résineux sont excellentes. L'ensemble de l'industrie du sciage roule à plein régime et ne suffit pas à la demande pour le bois d'œuvre. De plus, votre organisation a des ententes à long terme avec plusieurs scieries, ce qui permet aux producteurs de profiter d'un contexte très favorable pour produire et de profiter également de meilleurs prix pour leur bois. Pour tous ceux qui veulent mettre du bois en marché, il ne faut pas hésiter. Espérons que le niveau de neige exceptionnellement bas incitera les producteurs à faire aller leurs scies cet hiver.

LE MARCHÉ DU TREMBLE EST EN VOIE DE SE RÉANIMER

Les bonnes nouvelles s'accumulent dans le secteur forestier. La compagnie Norbord a annoncé, en décembre dernier, la réouverture de son usine de Chambord dès ce printemps. Il aura fallu attendre plus de 12 ans avant que ce rêve ne devienne réalité. Des discussions sont présentement en cours avec les représentants de Norbord afin de convenir d'une entente. Les producteurs seront informés rapidement de la date à laquelle ils pourront commencer à produire du tremble.

Il est possible de produire du tremble de qualité sciage pour la Scierie Petit-Saguenay. Il est aussi possible de produire de la pâte de tremble pour P.F. Résolu. Les volumes sont toutefois limités. Les producteurs intéressés doivent vérifier en tout temps avant de produire du tremble pour ces marchés.

LA RÉCOLTE AVEC DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS

Plusieurs entrepreneurs forestiers sont intéressés à offrir des services de récolte qui rencontrent les attentes des propriétaires. Ces entrepreneurs « accrédités » par votre organisation sont sur une liste que vous retrouverez sur le site internet spbsaglac.qc.ca. Également, comme à chaque printemps, certaines équipes de récolte en provenance de la forêt publique se rendront disponibles auprès du Syndicat. Nous vous invitons à contacter les responsables de la mise en marché, ils pourront vous jumeler à ces entreprises.

LE TRANSPORT HIVERNAL

La récolte sur chemin d'hiver doit être planifiée afin de réussir à transporter tout le bois des producteurs. La logistique du transport à cette période de l'année est l'élément clé. Pour bien réussir cette opération et éviter des écueils, les producteurs doivent planifier leur récolte avec les responsables de la mise en marché au Syndicat.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché